

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 18/04/2010 à 8h 45

Essais chronométrés le dimanche 18/04/2010 de 8h45 à 10h15.

Briefing des pilotes obligatoire... le dimanche 18/04/2010 à 10 h15

1^{ère} Manche de course le dimanche 18/04/2010 à 10h30

2^{ème} Manche de course le dimanche 18/04/2010 à 13h30

3^{ème} Manche de course le dimanche 18/04/2010 à 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats officiels provisoires 15 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion (parkings de la piscine)

Les concurrents pourront retirer leur prix ainsi que le palmarès : le dimanche 18/04/2010 à ¼ heures environ après l'ouverture du parc.

ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS :

VOIR ARTICLE 1.2 P

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectués Garage ADL à Maxéville le taux horaire maximum de la main d'œuvre est 45 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le dimanche 18/04/2010 à 8h30.

1.5. P DISPOSITIONS PARTICULIERES

Horaire de convocation du samedi 17/04/2010

Groupe N/FN – D/E et Loisir : de 16h à 18 h

Groupe FS/F2000 – GT : de 18h à 19h

Groupe A/FA - CM – C3/CN F3 : de 19h à 19h30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le 18/04/2010 à 8H45

Article 3 P: CONCURRENTS ET PILOTES.

ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENT.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Une réduction de 10 € par concurrent sera accordée aux écuries engageant au minimum 5 concurrents par le même courrier à condition que ces concurrents prennent le départ.

Les engagements seront reçus **avec le règlement** à partir de la parution du présent règlement jusqu'au 7 avril 2010 à l'adresse suivante : **ASA NANCY 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS** - Les frais de participation sont fixés à **200 € réduits à 100€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les concurrents du groupe loisir doivent respecter la date de clôture des engagements. **90 € Groupe loisir + (titre participation 25€)**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 35, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Article 4.P: Voitures et Equipements.

ARTICLE 4.1 P : VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (voir tableau épreuves). Une même voiture pourra être conduite successivement par deux pilotes.

4.2.7. P Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

ARTICLE 5.p Publicité

Les publicités obligatoires et optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieur.

ARTICLE 6.p Site et Infrastructure.

ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

Le slalom de NANCY-MAXEVILLE se déroulera en trois manches sur un parcours de 1250 mètres a parcourir 1 fois et demie soit un total de 1875 mètres.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. A savoir l'ordre croissant des classes de cylindrées : Double montes – FC/F2000 – N/FN – A/FA – GT de série – Loisir – C3/CN/CM – D/E/FR/FF/F3 – groupe Z..

ARTICLE 6.3 P : FILE DE DEPART.

Lieu : Voie qui précèdent le départ. Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ à la sortie du parc d'assistance avant le départ au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENT.

Le parc concurrent sera situé à proximité du circuit. Il sera accessible dès l'ouverture des contrôles. Les remorques seront garées dans le parc concurrent Toute assistance doit être munie **d'extincteur et de bâche sous la voiture de course.**

ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL.

Voir article 1.2.P

6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE.

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les essais et la course, pendant les vérifications, après l'arrivée, pendant le délai de réclamation : à la caravane de départ, et à l'entrée du parc fermé.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assureront les conséquences d'une éventuelle ignorance les dispositions ou les changements d'horaire qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE.

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au départ de la course de 7h à 19h. Téléphone : 06.88.16.75.39

ARTICLE 7 p : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

ARTICLE 7.2 P : CONFERENCE DES PILOTES (BRIEFING).

Voir Article 1.2P

ARTICLE 7.3.P : COURSE.

Voir règlement standard des courses de cotes et slaloms et article 6.3 p. Le chronométrage sera électronique et automatique. Les temps seront pris au 1/100^{ème} de seconde.

ARTICLE 7.4 P : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve

ARTICLE 8 p : PENALITES.

Erreur de parcours	hors course pour la manche
Présentation sur la ligne de départ hors de son ordre	3 secondes
Quille renversée	3 secondes
Quille d'arrivée	3 secondes

ARTICLE 9 p : CLASSEMENTS.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés sur place après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

1 Classement général Scratch	1 Classement pour chacun des groupes.
1 Classement par classe	1 Classement féminin.

Les ex æquo seront départagés selon l'article 9. (France auto page 16)

ARTICLE 10 p : PRIX ET COUPES.

ARTICLE 10.3 P : COUPES.

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris loisir).
- 1 coupe par tranche de 3 partantes pour les Dames.
- 1 coupe sera remise au commissaire le plus méritant.

Les classements sous réserves d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires

ARTICLE 10.5 P : REMISE DES PRIX ET COUPES.

La remise des prix et coupes aura lieu sur place le dimanche 18 avril 2010 à 19H00. **Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leurs droits aux prix.**

ASA NANCY

20 Grand rue

54280 SEICHAMPS

Tél. : 0975 33 63 02

Fax : 03 83 21 19 35

www.asanancy.com